

(19) RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
INSTITUT NATIONAL
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE
PARIS

(11) N° de publication : 2 666 976
(à n'utiliser que pour les commandes de reproduction)
(21) N° d'enregistrement national : 90 11904
(51) Int Cl⁵ : A 47 G 9/06; A 47 C 27/14

(12)

DEMANDE DE BREVET D'INVENTION

A1

(22) Date de dépôt : 21.09.90.

(30) Priorité :

(43) Date de la mise à disposition du public de la demande : 27.03.92 Bulletin 92/13.

(56) Liste des documents cités dans le rapport de recherche : Se reporter à la fin du présent fascicule.

(60) Références à d'autres documents nationaux apparentés :

(71) Demandeur(s) : Société Anonyme dite : PLASTICA CONFORT — FR.

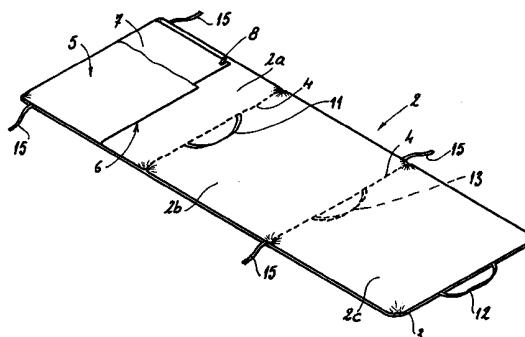
(72) Inventeur(s) : Revelut Daniel.

(73) Titulaire(s) :

(74) Mandataire : Cabinet Germain & Maureau.

(54) Matelas, notamment matelas de plage.

(57) Ce matelas comprend, à l'une de ses extrémités, un rabat (5) en matière textile fixé au bord du matelas par trois de ses côtés (5a, 5b, 5c) de manière à délimiter avec celui-ci une poche (6) dans laquelle est placée une enveloppe gonflable (7).



FR 2 666 976 - A1



MATELAS, NOTAMMENT MATELAS DE PLAGE

La présente invention concerne un matelas, notamment matelas de plage.

Il existe depuis longtemps des matelas de plage constitués d'un ou 5 plusieurs blocs parallélépipédiques de matière souple, tels que de la mousse, placés dans une enveloppe en matière textile.

Ces matelas sont inconfortables à l'usage, notamment pour lire ou pour dormir puisque la tête de l'utilisateur n'est pas surélevée, cette dernière pouvant en outre être exposée au sable soulevé par le vent au ras du sol.

10 Certains matelas sont loués sur la plage avec une tête en bois dont une partie plane, articulée sur un socle reposant sur le sol, peut être inclinée et fixée dans une position angulaire déterminée selon le choix de l'utilisateur, afin de relever le matelas côté tête.

15 L'encombrement, le poids et le coût de ces têtes les rend inutilisables en dehors d'un tel service organisé de location.

La présente invention vise à remédier à ces inconvénients en fournissant un matelas confortable pour l'utilisateur, facile à transporter, à plier, simple de réalisation et à un prix de revient modéré.

20 A cette fin, ce matelas, du type précité, constitué de matière souple placé dans une enveloppe textile, est caractérisé en ce qu'il comprend à l'une de ses extrémités un rabat en matière textile fixé aux bords du matelas par trois de ses côtés de manière à délimiter avec celui-ci une poche dans laquelle est placée une enveloppe gonflable.

25 Ainsi, le gonflage de cette enveloppe permet de constituer un oreiller, ce gonflage pouvant être adapté suivant la position souhaitée de la tête. Cet oreiller est confortable du fait de la présence du rabat, de préférence constitué dans la même matière textile que l'enveloppe du matelas, pour une question de présentation. A l'état dégonflé, la poche ne gêne pas le pliage du matelas.

30 Avantageusement l'enveloppe gonflable est inamovible par rapport au matelas et est, selon une forme de réalisation simple, cousue en même temps que le rabat à l'un des côtés de l'enveloppe textile du matelas.

35 La poche peut servir à loger toutes sortes d'objets pouvant être utilisés sur une plage mais, avantageusement, ses dimensions sont telles qu'elles lui permettent de loger parallèlement au bord du matelas définissant la largeur de celui-ci, un parasol repliable à la manière d'un petit parapluie et à pied démontable.

Dans ce cas, le matelas est destiné à être roulé autour du parasol replié après que ce dernier ait été introduit dans la poche de sorte qu'il se présente, à l'état plié sous la forme d'un cylindre.

Au moins deux poignées sont prévues pour le portage du matelas ainsi 5 plié, l'une étant située à l'extrémité du matelas opposé à la poche et l'autre étant située sur la face du matelas opposée à celle comprenant la poche et environ au deux tiers de celui-ci à compter de l'extrémité comportant la poche.

Suivant une autre possibilité non exclusive de celle évoquée ci-dessus, 10 le matelas est pliable en "accordéon" et est constitué de plusieurs blocs de matière élastique séparés entre eux, transversalement par rapport à l'axe longitudinal du matelas, par des coutures reliant l'une à l'autre les parois supérieure et inférieure de l'enveloppe textile du matelas, de sorte que les blocs constituent plusieurs panneaux articulés les uns aux autres autour des 15 coutures.

Des poignées sont avantageusement prévues sur certaines coutures pour le portage du matelas ainsi plié, les poignées étant positionnées de manière à ce que l'ouverture de la poche soit tournée vers l'extérieur en position repliée du matelas et des bandelettes de tissu étant prévues pour lier les panneaux du 20 matelas les uns aux autres du côté opposé aux poignées.

Selon une forme de réalisation préférée de l'invention, le matelas comprend trois blocs de matière élastique et deux coutures transversales, des poignées constituées chacune par une bande de textile cousu par ses extrémités le long d'une couture à égale distance des bords longitudinaux du 25 matelas étant prévues, l'une des poignées étant situé sur la face du matelas comprenant la poche le long de la couture située du côté de la poche, une autre étant située à l'extrémité du matelas située à l'opposé de la poche et une troisième étant située sur la face opposée du matelas à celle comprenant la poche le long de la deuxième couture à partir de la poche, deux 30 bandelettes de tissu étant fixées chacune sur le bord longitudinal du matelas à proximité de son extrémité située du côté de la poche et deux autres étant fixées chacune sur un bord longitudinal du matelas à proximité de la deuxième couture à partir de la poche.

Dans une forme de réalisation possible, une deuxième poche comportant 35 également une enveloppe gonflable peut être située à l'autre extrémité du matelas de manière à pouvoir surélever également les pieds de l'utilisateur.

De toute façon l'invention sera bien comprise à l'aide de la description

qui suit en référence au dessin schématique annexé représentant, à titre d'exemple non limitatif, une forme de réalisation préférée du matelas qu'elle concerne :

5 Figures 1 et 2 en sont des vues en perspective au cours de deux phases de fonctionnement différent et avec arrachement partiel en ce qui concerne la figure 1,

Figure 3 en est une vue selon III-III de figure 2 ; et

Figure 4 en est une vue à l'état replié.

10 Les figures 1 et 2 représentent un matelas 2 constitué par trois blocs de mousse engagés dans une enveloppe 3 en matière textile et séparés entre eux par deux coutures 4 transversales par rapport à l'axe longitudinal du matelas 2, les blocs et coutures 4 permettant de constituer dans le matelas 2 trois panneaux 2a, 2b, 2c articulés autour des coutures 4.

15 L'une des extrémités du matelas 2 comporte un rabat 5 en même matière textile que l'enveloppe 3, cousu à cette dernière par ses bords 5a, 5b, 5c de manière à délimiter avec le matelas 2, une poche 6 dont les dimensions sont telles qu'elle puisse loger, parallèlement au bord 5b du rabat 5, un parasol repliable à la manière d'un petit parapluie ainsi que le pied de celui-ci, prévu démontable.

20 Dans la poche 6 est placée une enveloppe gonflable 7 en matière plastique, munie d'une valve de gonflage 8 et cousue à l'enveloppe 3 avec le bord 5b du rabat 5.

Il apparaît sur les figures 2 et 3 que le gonflage de l'enveloppe 7 permet de constituer un oreiller 10 pour surélever la tête de l'utilisateur.

25 Les figures 1 et 2 montrent, qu'en outre, le matelas 2 comprend trois poignées 11, 12, 13 constituées chacune par une bande de tissu cousue par ses extrémités à l'enveloppe 3 à égale distance des bords longitudinaux du matelas 2. La poignée 11 est située sur la face du matelas 2 comprenant la poche 6, le long de la couture 4 qui est du côté de la poche 6. La poignée 12 30 est située à l'extrémité du matelas 2 opposée à celle comprenant la poche 6 et la poignée 13 est située sur la face du matelas 2 opposée à celle comprenant la poche 6, le long de la deuxième couture 4, comptée à partir de l'ouverture de la poche 6.

En outre, deux bandelettes 15 de tissu sont cousues par une de leurs extrémités sur chaque bord longitudinal du matelas 2, l'une de ces bandelettes 35 15 étant fixées à proximité de l'extrémité du matelas 2 comprenant la poche 6, l'autre étant fixée à proximité de la deuxième couture 4, comptée à partir

de cette dernière.

Les poignées 11 à 13 et bandelettes 15 permettent le pliage et le portage du matelas 2 selon deux possibilités dont une est représentée par la figure 4.

5 Selon la possibilité de pliage représentée par cette figure, le matelas est roulé autour du parasol précité de manière à se présenter sous la forme d'un cylindre, les poignées 12 et 13 étant alors situées à proximité l'une de l'autre pour permettre la prise en main.

10 Selon l'autre possibilité de pliage, le matelas 2 est plié en "accordéon", ses panneaux 2a et 2c se repliant contre le panneau central 2b. Les poignées 11 et 13 ainsi que les bandelettes 15 d'un même bord longitudinal viennent alors à proximité afin que la prise en main puisse être assurée, les bandelettes 15 étant quant à elles nouées l'une à l'autre pour lier les panneaux 2a et 2b du côté opposé aux poignées 11 et 13.

15 L'ouverture de la poche 6 étant située du côté extérieur, toutes sortes d'objets utiles sur une plage peuvent y être introduits.

20

25

30

35

REVENDICATIONS

1 - Matelas, notamment matelas de plage, du type constitué de matière souple placée dans une enveloppe en matière textile (3), caractérisé en ce qu'il comprend, à l'une de ses extrémités, un rabat (5) en matière textile fixé au bord du matelas (2) par trois de ses côtés (5a,5b,5c), de manière à délimiter avec celui-ci une poche (6) dans laquelle est placée une enveloppe gonflable (7).

5 2 - Matelas selon la revendication 1, caractérisé en ce que le rabat (5) est en même matière textile que l'enveloppe (3) du matelas (2).

10 3 - Matelas selon la revendication 1 ou 2, caractérisé en ce que l'enveloppe (7) est inamovible de la poche (6).

15 4 - Matelas selon la revendication 3, caractérisé en ce que la poche (7) est cousue en même temps que le rabat (5) à l'enveloppe (3).

20 5 - Matelas selon l'une des revendications 1 à 4, caractérisé en ce que les dimensions de la poche (6) sont telles qu'elles lui permettent de loger, parallèlement au bord du matelas (2) définissant sa largeur un parasol repliable à la manière d'un petit parapluie et à pied démontable.

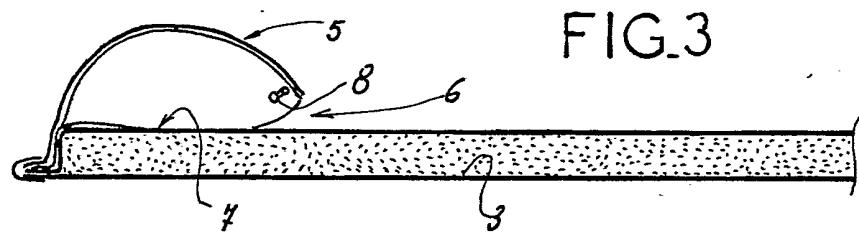
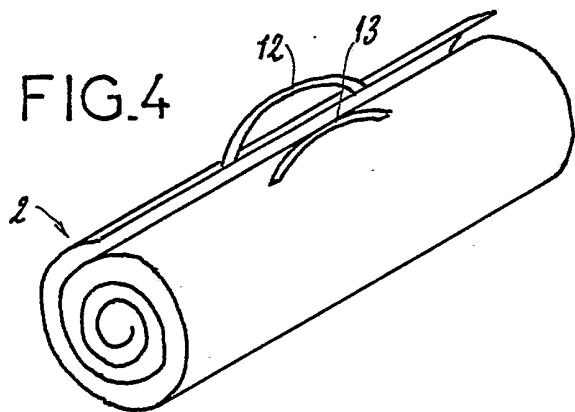
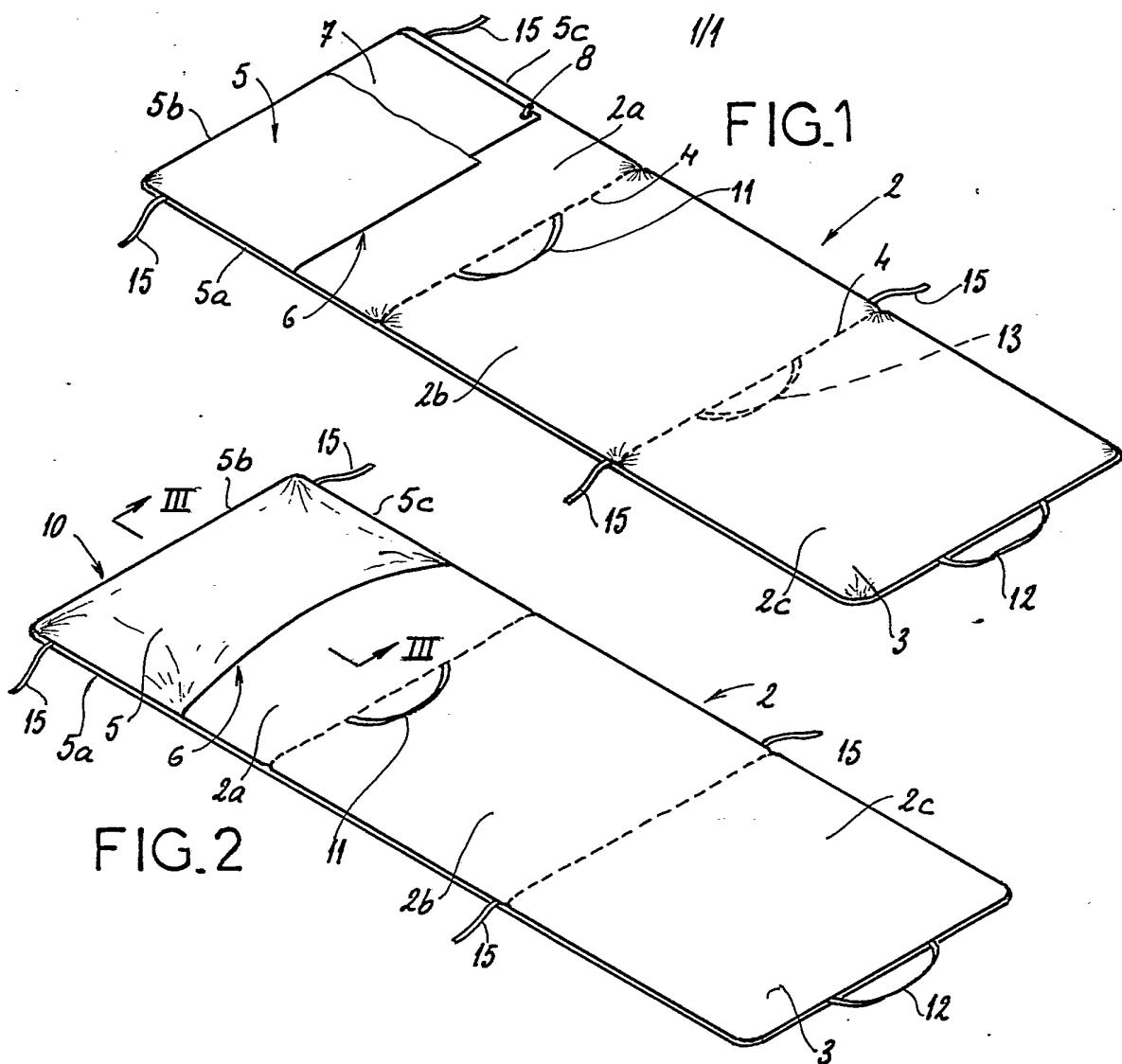
25 6 - Matelas selon la revendication 5, caractérisé en ce qu'au moins deux poignées (12,13) sont prévues pour porter le matelas (2), l'une (12) étant située à l'extrémité du matelas (2) opposée à celle comprenant la poche (6) et l'autre (13) étant située sur la face du matelas (2) opposée à celle comprenant la poche (6) et environ aux deux-tiers de celui-ci à partir de cette dernière.

30 7 - Matelas selon l'une des revendications 1 à 6, caractérisé en ce qu'il est constitué de plusieurs blocs de matière élastique séparés entre eux, transversalement par rapport à l'axe longitudinal du matelas (2), par des coutures (4) reliant l'une à l'autre les parois supérieure et inférieure de l'enveloppe textile (3).

35 8 - Matelas selon la revendication 7, caractérisé en ce que des poignées (11,12) sont prévues sur certaines coutures (4), les poignées (12,13) étant positionnées de manière à ce que, à l'état plié du matelas (2), la poche (6) soit située du côté extérieur et des bandelettes (15) étant prévues pour lier l'un à l'autre les panneaux (2a,2b) du matelas (2) séparé par les coutures (4) du côté opposé aux poignées (11,12).

9 - Matelas selon la revendication 8, caractérisé en ce qu'il comprend trois blocs de matière élastique et deux coutures transversales (4), les poignées étant constituées chacune par une bande de tissu cousue par ses extrémités le long des coutures (4) à égale distance des bords longitudinaux du matelas (2), une poignée (11) étant fixée sur la face du matelas (2) comprenant la poche (6) le long de la couture (4) située du côté de la poche (6), une autre étant fixée à l'extrémité du matelas (2) située à l'opposé de la poche (6), une troisième étant fixée du côté du matelas opposé à celui comprenant la poche (6) le long de la deuxième couture (4), les coutures étant comptées à partir de la poche (6), et deux bandelettes étant fixées chacune sur les bords longitudinaux du matelas (2) à proximité de son extrémité située du côté de la poche (6), deux autres bandelettes (15) étant fixées chacune sur un bord longitudinal du matelas (2) à proximité de la deuxième couture (4).

10 15 10 - Matelas selon l'une des revendications 1 à 9, caractérisé en ce qu'il comprend une deuxième poche (6) dans laquelle est placée une enveloppe (7) du côté opposé à la poche (6) précitée.



**INSTITUT NATIONAL
de la
PROPRIETE INDUSTRIELLE**

RAPPORT DE RECHERCHE

établi sur la base des dernières revendications déposées avant le commencement de la recherche

FR 9011904
FA 447223

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS		Revendications concernées de la demande examinée
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	
Y	FR-A-772 918 (MASSAL) * page 1, ligne 16 - ligne 27; figure 3 * ---	1-5
Y	DE-C-536 641 (MECHANISCHE WEBEREI AUERHAMMER H.LILIENTHAL & CO.) * revendication 1 * ---	1-5
A	US-A-4 200 942 (CASE) * colonne 1, ligne 26 - ligne 33 * ---	1,2
A	US-A-4 329 747 (RUSSELL) * figures 3,4 * ---	1,5,6
A	US-A-4 375 111 (HALL) * abrégé * ---	1-5,7
		DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int. Cl.5)
		A47G
Date d'achèvement de la recherche		Examinateur
11 JUIN 1991		BEUGELING G. L. H.
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES		
X : particulièrement pertinent à lui seul	T : théorie ou principe à la base de l'invention	
Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie	E : document de brevet bénéficiant d'une date antérieure à la date de dépôt et qui n'a été publié qu'à cette date de dépôt ou qu'à une date postérieure.	
A : pertinent à l'encontre d'au moins une revendication ou arrière-plan technologique général	D : cité dans la demande	
O : divulgation non-écrite	L : cité pour d'autres raisons	
P : document intercalaire	& : membre de la même famille, document correspondant	